

## ABONNEMENT

NOMBRE	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
POSTE	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

## ON S'ABONNE

A SAUMUR  
Au bureau du Journal.  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

## POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —.....	30
Faits divers —.....	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## ON S'ABONNE

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 22 OCTOBRE

## Loi de l'arbitrage

La Chambre a voté l'urgence sur le projet de loi relatif à la conciliation et à l'arbitrage facultatif en matière de différends collectifs entre patrons et ouvriers ou employés.

M. Le Cour a heureusement développé la proposition de loi qui avait reçu l'approbation de la Droite royaliste réunie sous la présidence de M. le duc de Bisaccia.

M. de Mun a déclaré qu'il voterait le projet déposé sur l'arbitrage; mais il a exprimé le regret que l'on n'eût point saisi cette occasion pour organiser les conseils permanents de conciliation, en quelque sorte la représentation du travail qui n'existe point en France.

Il y a des ouvriers ou d'anciens ouvriers dans le parlement; il existe un conseil supérieur du travail, mais la représentation directe, autorisée du travail n'existe point dans notre pays. Les syndicats professionnels ne sont qu'une amorce de cette organisation, comme les Trades-Unions en Angleterre. Mais dans ce pays il existe des conseils permanents de conciliation, dont la constitution vient d'être également implantée en Belgique, quoique, en ce dernier pays, l'action administrative, gouvernementale ait eu le tort de se mêler à la représentation libre du capital et du travail. Or, en Angleterre où les grèves furent si fréquentes, les conflits si violents, l'intervention préventive des conseils permanents de conciliation a mis fin à toute grève.

M. de Mun a terminé en exprimant l'espoir que la Chambre adopterait prochainement l'excellent projet déposé par M. Mesureur tendant à organiser en France « les Chambres de travail ».

Les contre-projets Raspail et Mesureur ont empêché la Chambre de voter, presque sans débats, la loi sur l'arbitrage facultatif dont l'adoption est assurée.

## A Carmaux

Après 70 jours de grève, les mineurs de Carmaux ont accepté l'arbitrage qu'ils avaient toujours repoussé jusqu'ici. Les délibérations du Comité de la grève sur l'arbitrage ont duré près de cinq heures avant qu'il se soit décidé à l'accepter.

La réunion a dû ensuite désigner trois délégués chargés de porter les revendications des mineurs à l'arbitre.

Elle voulait choisir MM. Baudin et Duc-Quercy. Mais, ceux-ci s'étant récusés, elle a désigné finalement MM. Millerand, Pelletan et Clémenceau.

La continuation de la grève a été ensuite votée par acclamations.

En outre, l'assemblée donne mandat à M. Baudin de se rendre immédiatement à Paris « pour une mission spéciale » et à M. Duc-Quercy de rester en permanence au sein du comité de la grève.

Maintenant que la nouvelle de l'acceptation du comité de la grève est connue dans la ville,

une détente semble s'être produite. Les mineurs ne voient pas sans satisfaction le terme de leurs souffrances s'approcher, souffrances qui allaient devenir plus dures par suite du froid et de l'insignifiance des secours distribués à chaque famille. Du reste, les sommes reçues par les familles ont servi en grande partie à solder les dettes contractées pendant ces deux mois.

Le conseil d'administration de la mine déclare qu'il reprendra tous les grévistes.

En ce qui concerne Calvignac, il estime qu'il ne doit ni le reprendre dans les ateliers, ni admettre sa mise en congé, et il offre de payer une indemnité annuelle au maire de Carmaux.

Mais le conseil d'administration s'incline d'avance devant la décision de M. Loubet, quelle qu'elle soit.

Une dépêche au Temps dit qu'on a persuadé aux mineurs que l'arbitrage doit nécessairement leur donner raison sur tous les points.

Sinon, ils ne reprennent pas le travail.

D'après le même journal, l'intention de M. Loubet serait de conseiller la reprise du travail en attendant le résultat de l'arbitrage.

## UN TOURNANT

Nombre de bons esprits sont à juste titre frappés des conséquences que peut entraîner l'attitude prise, dans la question de Carmaux, par l'extrême-gauche d'une part, par le cabinet de l'autre. Il se pourrait bien que la séance marquât un tournant dans la route suivie par la République. On ne peut que s'associer à ce qu'écrivait à ce sujet, dans le Soleil, notre éminent confrère, M. Edouard Hervé :

« Qu'on y prenne garde. Si on laisse les choses marcher quelque temps de la sorte, la France sera persuadée que la force est du côté des radicaux et des socialistes, désormais étroitement alliés. Et comme le prestige de la force est grand dans tous les pays, et surtout dans le nôtre, défiez-vous, républicains modérés ou soi-disant tels : vous pourriez bien voir en 1893 élire une Chambre où la majorité sera entre les mains de l'extrême-gauche et dont les deux premiers actes seront de voter la reprise de toutes les mines par l'Etat et la suppression du budget des cultes.

« Quand on étudie l'histoire, on constate que certaines journées, qui ont passé presque inaperçues aux yeux des contemporains, sont devenues le point de départ des événements les plus graves et qu'elles ont eu dans la suite des temps un long retentissement. Je me demande si la journée du 18 octobre n'est pas destinée à prendre place parmi les journées de ce genre.

« Tout le monde dit : C'est une petite séance. Je n'y contredis point, si l'on ne veut parler que du peu d'éclat de la discussion. Oui, c'est une petite séance; mais c'est un gros événement. »

## Notre administration

On se rappelle le tableau que M. de Cormenin traçait de l'administration française il y a cinquante ans : « Le roi veut, le ministre or-

donne, le préfet transmet, le maire exécute... » Nous avons changé tout cela.

Au lieu d'un roi, nous avons un président de République qui ne veut rien, ne dit pas grand-chose et ne pense pas davantage. De temps en temps, on le promène, comme on promenait dans le vieux temps les chasses des saints pour faire pleuvoir.

Les ministres donnent encore des ordres, mais les ordres du soir contredisent ceux du matin, ce qui est sans inconvénient, personne n'obéissant aux uns plus qu'aux autres.

Les préfets transmettent quelquefois, par habitude, des instructions dont ils connaissent la parfaite inutilité. Cette transmission, quand ils ont la naïveté de la faire à leurs risques et périls, n'a d'autre résultat que de leur attirer toujours un désaveu et souvent une disgrâce.

Un préfet avisé, qui veut durer, ne fait rien, n'entend ni les ordres que lui donnent ses supérieurs hiérarchiques, ni les invectives que lui adressent ses administrés. S'il arrive à se désintéresser assez de toutes choses pour ne pas savoir ce qui se passe dans la ville qu'il gouverne, dans l'hôtel où il réside, et même dans sa propre voiture, il est éternel.

Les maires n'appliquent les lois que si elles leur plaisent, les instructions ministérielles que si elles donnent satisfaction aux intérêts de leurs électeurs, mais ils obéissent docilement aux loges maçonniques, aux syndicats dits professionnels et aux comités révolutionnaires.

Telle est l'image fidèle de l'administration républicaine.

## LES SÉMINARISTES A LA CASERNE

Lorsque fut appliquée pour la première fois la loi astreignant les séminaristes au service militaire, on prit soin d'affecter des jeunes gens de cette catégorie aux régiments de la subdivision à laquelle ils appartenaient. On leur permettait ainsi, sans que les intérêts de l'armée en souffrissent en aucune façon, de rester en relations et avec leurs camarades et avec leurs maîtres.

Désormais, il n'en est plus ainsi. En réponse à une requête qui lui avait été adressée par l'autorité ecclésiastique, le commandant du 4<sup>e</sup> corps d'armée a fait connaître que, cette année, les instructions du ministre s'y opposent formellement, et il ajoute : « Je vous serais obligé de vouloir bien faire aviser les intéressés de cette disposition, afin de prévenir des surprises et des réclamations auxquelles il ne serait pas en mon pouvoir de donner une suite favorable. »

On voit que si certains catholiques croient devoir se rallier à la République, les républicains ne se préoccupent point de leur rendre la résignation facile.

## AU DAHOMEY

Le ministre de la marine fait démentir encore une fois que le colonel Dodds ait demandé du renfort.

Il est inexact qu'on ait employé dans le dernier engagement des obus de mélérite.

Contrairement à ce qui aurait été dit, le colonel aurait encore 2,200 hommes environ.

Le nombre de tués et de blessés serait seulement de 226, parmi lesquels 66 auraient déjà repris leur poste.

En tout 170 hommes seulement seraient jusqu'ici hors de combat.

On télégraphie de Saint-Louis-du-Sénégal, 21 octobre :

« Le gouvernement du Sénégal vient de recevoir, du sous-secrétaire d'Etat des colonies, une dépêche lui enjoignant de faire préparer en toute diligence l'organisation d'une colonne de 500 hommes, composée de deux compagnies d'infanterie de marine et de deux compagnies de tirailleurs sénégalais.

» Cette troupe est destinée au corps expéditionnaire du Dahomey. »

## Ce qu'un Lycée coûte aux contribuables

M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, vient d'inaugurer le nouveau lycée de Nantes.

C'est un monument magnifique, qui fait honneur à l'architecte et qui coûte plus de trois millions.

Nous nous souvenons de la pose de la première pierre du monumental lycée de Rennes, sous l'Empire. Le nonce du Pape, M<sup>r</sup> Zacconi, avait été invité par le gouvernement à cette solennité.

Aujourd'hui le gouvernement ne veut que des cérémonies laïques, et le nonce, M<sup>r</sup> Ferrata, quoiqu'il soit pour le gouvernement de la République *persona grata*, n'était point invité à bénir le nouveau lycée.

Le lycée de Nantes a cependant, comme tous les lycées, sa chapelle et son aumônier. Il a même pour proviseur un prêtre, l'abbé Follioley, dont on a parlé pour succéder à M<sup>r</sup> Freppel à l'évêché d'Angers.

Dans une ville catholique comme Nantes, on a cru habile, pour attirer de plus nombreux élèves, d'avoir un ecclésiastique pour proviseur.

Le laïcisme n'est rigoureusement appliqué qu'à l'enseignement primaire. On y interdit l'enseignement du cathéchisme aux enfants pauvres, tandis que l'enseignement religieux a sa place officielle et son prix d'honneur dans les lycées.

Au moment où M. Bourgeois inaugure laïciquement le nouveau lycée, il est opportun de faire voir combien ce lycée coûte aux contribuables.

L'intérêt du capital dépensé pour la construction et l'aménagement du nouveau lycée ne peut être évalué à moins de 450,000 fr.

Dans le rapport du budget de l'instruction publique de M. Ch. Dupuy, membre de la Commission du budget, nous voyons que le total général des dépenses du lycée de Nantes s'élève à 368,350 fr. 51.

De la comparaison du chiffre des recettes et des dépenses, il résulte que le déficit dépasse 468,000 fr.; il est couvert par les subventions de l'Etat et les bourses, c'est-à-dire par tous les contribuables. Si l'on ajoute à ce déficit les 450,000 fr. représentant l'intérêt du capital de l'établissement, c'est une charge annuelle de



plus de 300,000 fr. payée par les contribuables pour un seul lycée.

Les institutions libres se suffisent à elles-mêmes ; si les lycées étaient abandonnés à leurs propres ressources, ils ne pourraient subsister.

## NOUVELLES MILITAIRES

M. le général de division des Roys, inspecteur général du 3<sup>e</sup> arrondissement d'inspection permanente de cavalerie, est nommé inspecteur général du 1<sup>er</sup> arrondissement d'inspection permanente de cavalerie (brigades de cavalerie des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> corps d'armée), à Compiègne, en remplacement de M. le général Despetit de la Salle, précédemment placé dans la section de réserve.

Le *Journal officiel* a publié, dans son numéro du 16 octobre, la liste des candidats admis à l'École de Saint-Cyr à la suite du concours de 1892. Le candidat reçu avec le numéro 4 est M. Louis-Victor Duruy, fils de M. Victor Duruy, l'éminent historien, ancien ministre de l'Instruction publique sous l'Empire.

Les nouveaux polytechniciens sont casernés depuis avant-hier ; les cours ont commencé hier. A la fin de l'année scolaire, c'est-à-dire au mois d'août prochain, soixante-quinze de ces jeunes gens seront autorisés à quitter l'École pour se rendre à Fontainebleau, où ils feront, en qualité d'élèves officiers et d'officiers élèves, un stage de deux ans à l'École d'application ; ils en sortiront avec le grade de sous-lieutenant pour être classés dans les régiments. Le ministre de la guerre a dû recourir, cette année encore, à cette mesure exceptionnelle pour combler les vacances de lieutenant en second dans toutes nos batteries.

Pendant le premier semestre de 1893, il y aura quatre vacances dans les commandements en chef.

Le 25 février, le général Dufaure du Bessol, commandant le 49<sup>e</sup> corps d'armée, à Alger, passe dans le cadre de réserve ; le 1<sup>er</sup> février, le général de Négrier, commandant le 7<sup>e</sup> corps, à Besançon, et le 6 mai, les généraux Loizillon, commandant le 1<sup>er</sup> corps, à Lille, et Jamont, commandant le 6<sup>e</sup> corps, à Châlons-sur-Marne, arriveront au terme légal de leurs fonctions.

Le général du Bessol sera remplacé par le général d'Aubigny, commandant la 19<sup>e</sup> division d'infanterie, à Rennes. Le général d'Aubigny a été longtemps en Afrique.

Les généraux Loizillon et Jamont seront certainement maintenus à Lille et à Châlons.

Enfin, pendant le deuxième semestre de 1893, quatre commandants de corps d'armée

seront définitivement remplacés, en raison de leur passage dans le corps de la réserve.

Ce sont : les généraux Warnel, du 17<sup>e</sup> corps, le 25 août ; de Boisdeneuets, du 16<sup>e</sup> corps, le 26 août ; baron Berge, du 14<sup>e</sup> corps, le 18 septembre, et du Guiny, du 3<sup>e</sup> corps, le 18 octobre.

### A QUEL ÂGE DEVIEND-ON COLONEL ?

A quel âge devient-on colonel ? Nous avons dressé la statistique des dernières nominations ; elle est instructive pour les jeunes élèves de nos écoles militaires qui rêvent déjà la troisième étoile.

La moyenne de l'âge des nouveaux colonels est : 52 ans dans l'infanterie, 47 ans dans la cavalerie et 50 ans dans l'artillerie ; pour les lieutenants-colonels, 58 ans dans l'infanterie, 46 ans dans la cavalerie et 48 ans dans l'artillerie ; pour les chefs de bataillon ou d'escadron : 47 ans dans l'infanterie, à l'ancienneté, et 43 ans au choix ; 48 ans dans la cavalerie, à l'ancienneté, et 41 ans au choix ; 47 ans dans l'artillerie, à l'ancienneté, et 40 ans au choix.

Un projet en élaboration, dit le *Gaulois*, abaisserait d'un an la limite d'âge pour tous les grades, du capitaine au général de division, le général de brigade seul excepté.

La limite ne pouvait être inférieure à 52 ans pour les lieutenants et sous-lieutenants, puisque certains jeunes soldats entrent au service à près de 22 ans, il en résulte que nous verrons, en France, les sous-lieutenants et capitaines quitter les rangs à 52 ans, les chefs de bataillons à 55, les lieutenants-colonels à 57, les colonels à 59, les généraux de brigade à 62 et les généraux de division à 64 ; les généraux d'armée seraient maintenus jusqu'à 65 ans.

### LE COLONEL RICHARD

Par décret du 41 octobre, M. le lieutenant-colonel Richard a été nommé colonel du 17<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, dont il exerçait d'ailleurs le commandement depuis que le titulaire avait été placé à la tête d'une brigade.

De la notice que publie à ce sujet la *France militaire*, nous reproduisons les passages suivants, concernant le séjour à Saumur, à plusieurs reprises, de M. Richard :

« ... Admis à Saint-Cyr le 6 novembre 1861, il en sortait le 1<sup>er</sup> octobre 1865 pour rejoindre à Verdun le 3<sup>e</sup> régiment de dragons, auquel il était affecté comme sous-lieutenant.

» L'année suivante, M. Richard allait suivre à l'École de cavalerie le cours des officiers élèves, et grâce aux excellentes notes qu'il en rapportait, était promu, au choix, lieutenant le 14 août 1867.

» Deux ans plus tard, il retournait à Sa-

umur comme lieutenant d'instruction et y méritait d'être classé sixième.

» Le 12 février 1875, M. Richard fut appelé à entrer, comme capitaine instructeur, dans le cadre de l'École d'application de Saumur, où il s'acquitta, en même temps que la réputation d'un écuyer émérite, celle d'un chef bienveillant et sympathique. »

En quittant Saumur, le 8 juin 1882, M. le capitaine Richard était promu officier supérieur et placé comme major au 11<sup>e</sup> régiment de hussards.

### LE COLONEL DE FORSAZ

Le nouveau colonel du 9<sup>e</sup> régiment de dragons, M. de Forsanz, concourut pour l'École de Saint-Cyr à 17 ans ; il y fut admis dans un bon rang et fit partie, en 1864, de la promotion de Puebla.

Il fut affecté comme sous-lieutenant au 1<sup>er</sup> régiment de lanciers, alors en garnison à Vesoul et commandé par le colonel Oudinot de Reggio.

Du 15 octobre 1866 au 15 octobre 1867, M. de Forsanz suivit les cours des officiers-élèves à l'École d'application de Saumur. Il y fut classé 16<sup>e</sup> aux examens de fin d'année.

En qualité d'officier d'ordonnance près du général Le Flô (1870), il accompagna celui-ci à Saint-Petersbourg lorsqu'il alla occuper le poste d'ambassadeur de France en Russie.

En dernier lieu M. de Forsanz était, depuis le 11 juillet 1889, lieutenant-colonel du 3<sup>e</sup> chasseurs.

## Chronique Locale

### ET DE LOUEST

#### THÉÂTRE DE SAUMUR

Hier matin, on nous communiquait un télégramme de la Direction qui priait de ne pas annoncer encore de spectacle pour lundi, en vue d'un changement possible d'ici là. Mais, hier soir, tous les journaux annonçaient *Mignon*.

N'ayant à l'heure actuelle aucune confirmation officielle de ce spectacle, nous nous bornons à copier les journaux *mieux renseignés* que nous à ce sujet.

#### SAUMUR

*Vols.* — M. Grolleau, boucher, rue Nationale, a été encore victime des voleurs.

On lui a dérobé cinq faisans, un fusil et des cartouches, dans sa propriété, rue de l'Abattoir, le voleur, craignant sans doute que M. Grolleau ait quelques jours des velléités de faire usage de l'arme et des munitions.

C'est la deuxième ou troisième fois que les voleurs rendent visite à M. Grolleau.

C'est la rue Dacier actuellement, depuis la place Saint-Pierre jusqu'à l'hôtel de la Paix, qui est le rendez-vous des filles galantes.

Chaque soir, dès huit heures, il est rare qu'on ne soit arrêté une ou deux fois par ces trop aimables demoiselles, dont la police ferait bien de modérer les excès de politesse.

## Michel de Villoseau

Nous devons à l'obligeance d'un de nos compatriotes les renseignements suivants sur l'évêque d'Angers dont on vient de découvrir, tout à fait par hasard, le tombeau, dans la cour de la Gendarmerie d'Angers. Ces documents sont extraits de mémoires inédits sur l'histoire religieuse d'Anjou, par M. l'abbé Gréle.

Michel de Villoseau fut vingt ans évêque d'Angers, de 1240 à 1260. Il fut enterré dans le chœur de l'église des Jacobins, au milieu du chœur, dans un tombeau magnifique en cuivre doré et émaillé, sur lequel il était représenté en relief. Bruneau de Tartifume fait la description de ce tombeau et reproduit des distiques latins très curieux formant l'épithaphe. Ce tombeau fut vendu en 1724, et le cercueil recouvert d'une plaque de marbre noir, sur laquelle on lisait cette inscription :

HIC JACET

D. D. MICHAEL AVIS, ANDEGAVENSIS  
EPISCOPUS, HUIUS ECCLESIAE ET CONVENTUS

FOUNDATOR

OBIIIT

ANNO M.C.C.L.X.

REQUIESCAT IN PACE

Michel de Villoseau était évêque d'Angers lorsque saint Louis vint visiter son « beau comté d'Anjou » et s'établir pour quelque temps avec toute sa cour au château de Saumur (juin 1241). Il y eut à Saumur des fêtes brillantes, une surtout, qualifiée de *Nonpareille* dans les *Mémoires de Joinville*. Le roi tint ce jour-là cour plénière, donna la ceinture militaire à son frère Alphonse, le fit chevalier, l'investit des comtés de Poitou et d'Auvergne, et lui donna les terres des Albigeois qui avaient été cédées à la France par le comte de Toulouse. Cette solennité avait attiré une foule énorme de seigneurs étrangers. Elle fut suivie, à quelques jours de là, du mariage du prince Alphonse avec la fille du comte de Toulouse.

« Le roy tint cette feste es halles de Salmeur et disoit l'en que le grant roy Henry d'Angleterre les avoit faictes pour les grandes festes tenir ; et les halles sont faictes à la guise des cloistres de ces moynes blanc. Mès je crois que de loing il ne soit nuls cloistres si grans. » Et plus bas il ajoute : « Étaient vingt que évêques que archevêques, et chevaliers en si grant foison que ne sois le nombre et dient moult de gens que ils n'avoient oncques veu autant de seuretoz et autres garnimens de drap d'or que il en ot li, et dient que il en ot bien trois mille chevaliers. » (*Mémoires de Joinville*.)

## SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

XIX

Le salon de l'hôtel Loubert était plongé dans la demi-obscurité d'un crépuscule d'automne, lorsque madame Reinach, Claire et Suzanne y entrèrent, et grâce à cette circonstance, elles ne s'aperçurent pas de l'émotion des deux fiancés. Elle empêcha aussi Éléonore de remarquer le trouble de Léonce à l'arrivée de mademoiselle d'Estouville.

Suzanne présenta Claire et madame Reinach à Éléonore, et après avoir reproché à celle-ci de ne s'être pas chargée elle-même de lui annoncer son retour à Paris, qu'elle avait appris par une lettre de madame Granval, elle exprima de la manière la plus naturelle et la plus gracieuse à Léonce le plaisir qu'elle éprouvait de le revoir.

Quelques minutes après, lorsqu'on apporta des lumières, mademoiselle Loubert avait

repris son calme habituel ; un regard furtif qu'elle jeta sur son cousin lui prouva qu'il était moins avancé qu'elle dans la science de la dissimulation, et cette découverte doubla son assurance.

Un sentiment plus facile à comprendre qu'à analyser lui fit prendre la résolution d'être charmante, et elle y réussit presque sans effort. Avec une grâce qui ressemblait presque à de l'affection, elle témoigna à Suzanne la joie que lui causait sa visite, et elle la remercia délicatement d'avoir eu la bonne pensée d'engager mademoiselle de Royan à l'accompagner. C'était, disait-elle, un excellent moyen d'expliquer sa résistance à toutes les instances qu'on lui avait faites pour l'engager à prolonger son séjour en Normandie.

Cet accueil toucha vivement Suzanne, et, dans sa droiture, elle en conclut qu'Éléonore était heureuse et aimée. Il lui sembla que cette pensée lui faisait du bien.

— Avez-vous des nouvelles récentes de madame votre mère ? demanda-t-elle à Léonce, qui restait sombre et silencieux au milieu d'une conversation générale et animée.

— J'en ai reçu ce matin, répondit-il, et j'espère que je la reverrai bientôt, car je lui

si écrit avant-hier pour la prier de hâter son retour.

— Vous seriez bien aimable, mademoiselle, dit Claire à Éléonore, de prier en mon nom monsieur votre père de vous amener un de ces jours à Enghien. S'il y consent, j'espère que monsieur Granval voudra bien vous accompagner.

Léonce s'inclina respectueusement, mais il garda le silence.

— Vous allez au-devant de mes vœux, répliqua vivement Éléonore, car je voulais vous demander ce que vous avez la bonté de m'offrir. Mon cousin, vous viendrez avec nous, n'est-ce pas ? continua-t-elle en se retournant du côté de Léonce.

Cette interpellation directe produisit l'effet que mademoiselle Loubert en attendait. Léonce comprit que sa taciturnité était un tort et un ridicule, et malgré la surprise pénible que lui causait le calme de sa cousine, il put assez prendre sur lui pour répondre convenablement aux prévenances dont il était l'objet. Il alla même jusqu'à rappeler à mademoiselle de Royan qu'il avait eu l'honneur de la rencontrer en Allemagne.

— Je ne l'ai pas oublié non plus, dit-elle

gracieusement ; ainsi c'est une ancienne connaissance que nous renouvelerons. J'aurai un grand plaisir à parler de Toplitz avec vous.

Une vive rougeur colora subitement le visage de Léonce ; il venait de retrouver dans sa mémoire le souvenir de la parcimonieuse aumône qu'il avait laissée tomber un jour dans la bourse de mademoiselle de Royan. Suzanne, qui l'observait, devina la cause de son trouble, et elle se disposait à donner un autre cours à la conversation, lorsqu'à sa grande surprise, Léonce l'en empêcha en disant :

— Si jamais mademoiselle de Royan quête pour les pauvres, j'espère qu'elle voudra bien s'adresser à moi ; j'ai à réparer vis-à-vis d'elle et vis-à-vis d'elle.

— Que voulez-vous dire, mon cousin ? demanda Éléonore qui n'était pas dans le secret du noble regret de Léonce.

— Je veux dire, ma cousine, que lorsque j'ai vu mademoiselle de Royan pour la première fois, je ne connaissais pas encore le bonheur qu'on éprouve à faire du bien à ses semblables, car la générosité sans bornes d'un ange ne m'avait pas enseigné les mystérieuses joies de la charité. Tout ce que je sais aujourd-



Un des personnages saillants du tableau, fait des fêtes de Saumur par le sire de Joinville, est Blanche de Castille, qui accompagnait son fils saint Louis en 1241, et l'accompagna en plusieurs voyages qu'il fit en Anjou.

Quelques années après, la révolte de Pierre Dreux, duc de Bretagne, surnommé Mauclerc, ramena saint Louis en Anjou, mais à la tête de ses troupes, pour châtier le rebelle. Celui-ci fut d'abord chassé d'Angers, dont on rasa les fortifications, puis du comté d'Anjou. Et comme le duc de Bretagne et Jean de Dreux, son fils aîné, continuaient à guerroyer dans les environs, maltraitant prêtres et religieux, fermant les églises, se moquant de l'excommunication que le pape Innocent IV avait lancée contre eux, il y eut un tolle général de tous leurs vassaux, desquels ils finirent par avoir peur. Le pape chargea Michel de Villoseau d'être le médiateur; il fut accepté de part et d'autre, car il avait une haute réputation de sagesse, de justice et de sainteté. Il traita donc entre les ducs et les vassaux, entre ceux-ci et saint Louis.

Michel de Villoseau réunit à Saumur, en l'abbaye de Saint-Florent, un important concile sur des points de discipline et de réglementation ecclésiastiques. Sa grande préoccupation était que tout dans cette organisation religieuse du diocèse qui disposait alors de puissants moyens d'action, convergât vers l'instruction, vers le soulagement des misères de toutes sortes, et, dans ce but, que la gestion des biens du clergé constituât ce qu'il appelait le Trésor du Peuple.

C'est Michel de Villoseau qui fonda la paroisse des Rosiers, à quelques lieues de Saumur. Il donna à son chapitre les dîmes noyales de Vallée et de Bellepoule à condition de bâtir une église. « Considérant qu'il y avait un grand nombre d'habitants et de personnes demeurant en vallée, sans paroisse fixe, comme brebis errantes et sans pasteur, que ceux qui y demeuraient, soit dans l'intérieur des terres, soit le long et proche de la levée, allaient aux paroisses de Genpos, Saint-Eusèbe, Bessé, Tourel-Richebourg, Sept-Voies et Saint-Maur-sur-Loire, ce qu'ils ne pouvaient faire tant en hiver qu'en été qu'avec de très grandes incommodités à cause des débordements du fleuve qui les empêchait souvent de passer, d'où il résultait que des enfants mouraient sans baptême et des malades sans confession, ordonne au doyen du chapitre de construire une église au lieu convenable, en laquelle les habitants recevraient les sacrements. » Il y avait une petite chapelle de la Vierge entourée de rosiers. Ce lieu fut choisi. Un village se fonda qui s'appela les Rosiers et devint « une des plus belles paroisses d'Anjou ».

#### BUREAU TÉLÉGRAPHIQUE A CHOUZÉ

Par arrêté en date du 14 octobre 1892, le ministre du commerce et de l'industrie a auto-

d'hui, tout ce que je sens, je le dois à cette précieuse initiation : je ne l'oublierai jamais.

Et le visage assombri de Léonce devint radieux pendant qu'il prononçait ces paroles.

Suzanne, pour la première fois de sa vie, fut obligée de dissimuler ce qu'elle éprouvait, car toute sa modestie ne lui permettait pas de se cacher à elle-même ce qu'elle avait vu, Léonce venait de faire allusion. Elle avait vu, d'ailleurs, pâlir Éléonore.

Toutes deux, en même temps, mais avec des émotions bien différentes, se trouvèrent transportées en imagination dans cette petite allée des environs de Jumièges : la mendicante et ses trois enfants souffreteux étaient présents à leur mémoire, comme si elles les avaient rencontrés peu d'heures auparavant.

Mademoiselle de Royan rompit la première un silence qui commençait à devenir embarrassant pour tout le monde, à l'exception de Léonce, auquel la satisfaction d'avoir exprimé un des sentiments intimes de son cœur, venait de rendre un calme qu'il n'avait pas éprouvé depuis longtemps, et une assurance qui lui était encore inconnue.

Avec une gaieté à la fois spirituelle et naïve, il put prendre part à la conversation piquante

risé la création d'un bureau télégraphique dans la commune de Chouzé-sur-Loire (Indre-et-Loire).

#### FARCEURS !

L'Union libérale de Tours nous apprend qu'au dernier convent maçonnique tenu à Paris, les frères... ont décidé de s'occuper désormais de politique avec la plus grande activité.

Ils paraît que jusqu'à présent ils s'étaient bien gardés de s'occuper de la direction des affaires publiques de notre pays.

Excellents fumistes !

#### MOYEN DE PROPAGANDE

Nous lisons encore dans l'Union libérale que le ministre Bourgeois a annoncé officiellement, en inaugurant le lycée de Nantes, que cette année la population scolaire, qui était depuis si longtemps en décroissance dans les établissements d'enseignement secondaire, avait quelque peu augmenté.

Cette nouvelle comble de joie l'organe à Wilson.

Cet accès est presque indécent, car il faut reconnaître que si l'Université emploie pour accroître le nombre de ses élèves le procédé cavalier qu'un de ses recteurs vient de mettre en vigueur à Lyon en faisant fermer d'un seul coup deux collèges de jésuites, regorgeant d'élèves, il n'y a pas lieu pour elle de faire la fière et de se donner des gants.

#### DERNIER ÉCHO DU BANQUET DE NANTES

Le préfet avait déposé devant lui sa montre afin que le repas ne se prolongeât pas outre mesure. Lorsque M. Bourgeois se leva, M. Clélie suivit le ministre et, dans son empressement, laissa le chronomètre sur la table; quand il s'aperçut de son oubli, il se hâta d'envoyer son secrétaire à la Bourse. Trop tard, hélas ! Toutes les recherches furent vaines; par exemple on trouva, cachés dans un surtout de table, six couverts d'argent destinés, sans doute, à rejoindre ultérieurement, dans la poche du voleur, la montre préfectorale.

#### État civil de la ville de Saumur

##### DÉCÈS

Le 22 octobre. — Henri Touet, peintre en bâtiments, 39 ans, célibataire, avenue de la gare de l'Etat.

#### CONSEILS ET RECETTES

##### CONTRE LE RHUME DE CERVEAU

Un remède au rhume de cerveau que nous empruntons au Figaro, remède que notre confrère dit infailible, et qui est tout d'actualité :

« Ayez toujours dans votre poche un vul-

de Claire, qui avait de la peine à reconnaître en lui le pauvre jeune homme qu'elle n'osait avouer en Allemagne pour son compatriote. Certaine d'être agréable à Suzanne dont elle connaissait l'intérêt pour le fils de sa protectrice, et désireuse de plaire à Éléonore, elle chercha avec une grâce charmante et réussit avec un tact infini à faire valoir le jeune baron. Elle évoqua avec mesure les souvenirs de leur séjour à Teplitz, lui parla avec éloges de l'amie qui l'accompagnait, et lui dit un mot de leur rencontre dans les bois d'Engbien.

— Le lendemain de ce jour, continua-t-elle, nous avons eu la visite de madame d'Etoges, qui est venue nous demander de la manière la plus gracieuse, au nom de sa parenté avec madame Granval, de se mettre en relations avec nous. Je crois que c'est vous que nous devons en remercier.

— Elle m'a aussi chargée, ma chère Éléonore, interrompit vivement Suzanne, de vous dire qu'elle avait un grand désir de vous connaître. Elle compte même vous voir lors de sa première course à Paris.

(A suivre.)

gaire crayon-migraine, antimigraine, pour mieux dire. C'est à la portée des plus modestes bourses. Au premier éternuement, au plus léger ébatouillement nasal, sans attendre que l'inflammation ait atteint les parties lointaines de la muqueuse, dévissez la boîte en bois et frottez-vous en tous sens le dedans des narines; frottez partout, mais pas longtemps; ça vous cuirait. Ça réussit dans la perfection. »

On peut prendre le premier crayon veuu. Tous les droguistes en fabriquent, et tous les pharmaciens en vendent. C'est toujours le menthol, de la mente en bâton. Ça fait frais et ça s'évapore, en desséchant le nez sans inconvénients. On peut recommencer sans crainte, sitôt que le rhume reprend.

#### GARE AUX FAUX-COLS !

On annonce de Stockholm la mort d'un jeune ingénieur suédois, M. Kaufmann, qui a été victime du col carcan si en honneur actuellement parmi les élégants.

M. Kaufmann, étant en voiture, s'endormit la tête penchée sur la poitrine : son faux-col lui comprima le larynx, et, en arrivant à destination, le cocher constata que son maître était mort.

Le médecin, appelé aussitôt, affirma que le faux col était la seule cause de ce douloureux accident.

Vite, qu'on change de mode !

#### Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h. 1/2 — Rideau : 8 h. 1/2

Directeur : Yves GUILLOIN

LUNDI 24 Octobre 1892

### MIGNON

Opéra-comique en 3 actes et 5 tableaux, paroles de MM. Carré et Barbier, musique d'Ambroise THOMAS.

DISTRIBUTION. — Wilhem, M. Devineau; Laërte, M. Jahn; Lothario, M. Seurin; Jarno, M. Milard; Mignon, Mme Vallier; Philine, Mme Desgoria; Frédéric, Mme A. Peltier.

Au 1<sup>er</sup> acte, *Pas des Bohémiennes*, dansé par le corps de ballet.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, le 23 octobre 1892.

Après avoir escompté en baisse tous les incidents qui pouvaient se produire à la rentrée des Chambres, il se produit un revirement en hausse favorisé par les rachats des vendeurs. Le 3 0/0 remonte à 99.37 et le 4 1/2 à 106.12.

La Rente Italienne participe à ce mouvement de reprise; elle reste en progrès marqué à 92.40.

L'extérieur toujours offerte cote 63 14/16. L'action de la Banque de France est sans changement à 3,960. On prétend qu'une partie des régents se seraient ralliés au projet de servir un petit intérêt aux dépôts faits à la Banque de France.

Le Crédit Foncier varie de 4,118 à 4,120. Le Conseil dans sa séance du 19 courant a autorisé pour 2,864,790 fr. de prêts nouveaux.

La Banque de Paris est en ferme tendance à 676 fr. Etant donnée l'amélioration des valeurs de son portefeuille, cette société n'aura plus de prélèvements à opérer sur ses bénéfices pour parer à une dépréciation du portefeuille. La partie de la ligne des Chemins Ottomans de Beyrouth à Damas, d'une longueur de 142 kilomètres, est destinée à remplacer l'ancienne route de la Compagnie qui a amorti en vingt années toutes les obligations qu'elle avait émises, tout en servant à ses actionnaires un intérêt de 12 à 19 0/0.

La Société Générale reste très ferme à 482. Les comptes de dépôts ont passé du chiffre de 316 millions en 1882 à celui de 356 millions en 1892, ce qui est un des éléments attestant l'activité de cette société. Le Crédit Lyonnais se rapproche insensiblement du cours de 800 fr. Il reste demandé à 781 fr.

Les Chemins Economiques valent 433 fr.

#### BOURSE DE PARIS

Du 24 Octobre 1892

3 0/0	99 25
3 0/0 amortissable	99 40
4 1/2	106 »

**Pilules Suisses.** Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons !

Le marquis de Calinaux entre dans la boutique d'un épicier.

— Garçon, dit-il, donnez-moi des conserves.

— Desquelles, Monsieur ?

— Des meilleures... c'est pour les yeux !

En visite dans l'appartement d'un malade : — Vous avez beaucoup souffert, mon pauvre ami ?

— Je le crois bien... une pneumonie !

— Et d'où diable cela a-t-il pu venir ?

— Hélas ! j'ai cherché dans un dictionnaire... Ça vient du grec.

Un gendre assiste à la consultation que donne un médecin à sa belle-mère.

— Oh ! Madame, dit l'homme de l'art, vous avez une bien mauvaise langue.

Et le gendre de s'écrier aussitôt :

— Ne faites pas attention, docteur, c'est de naissance.

**M. VERCELLETTO**, Cimentier, 34, rue de Poitiers, tient à informer le public que la canalisation en ciment du Jardin des Plantes, tant critiquée ces jours derniers, n'est pas son œuvre.

Il profite de cette circonstance pour rappeler à sa clientèle la solidité et la bonne exécution de ses travaux.

#### LE MONDE ILLUSTRÉ

13, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire du numéro du 22 octobre 1892

##### GRAVURES

MARINE : La vie à bord : la journée du marin. — Le vaguemestre. — La lettre du pays. — Une bordée aux classes.

BEAUX-ARTS : Obsèques d'un Fakir à Bénarès, tableau de Weeks.

DAHOMÉY : Campement sur l'Ouémé. — Parc des approvisionnements, à Kesouou. — Un interrogatoire au bivouac de Dangbo. — Combat de Takou. — Le voleur empalé à Anjana.

THÉÂTRE ILLUSTRÉ : Le Maître d'Armes, à la Porte Saint-Martin.

PORTRAITS : M. Ballot.

ÉTRANGER : Budapest. Une rixe dans une cité euvrière, à l'occasion de l'épidémie cholérique.

Berlin-Vienne. — Course de cavaliers entre les deux capitales.

##### TEXTE

CHRONIQUES : Le Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard.

VARIÉTÉ : Comme quoi Christophe Colomb n'a pas découvert l'Amérique, par G. Lenôtre. — La vie à bord, par un Marin. — Le Sport, par Archiduc. — Nos gravures.

Nouvelle en cours de publication : L'Incertaine, par Pierre Valdagne.

En supplément : Mathilde Laroche, roman de J. Berr de Turique. — Illustrations de Marold.

Le numéro : 50 centimes.

**M. Pradeau**, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelles, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des :

### PILULES MARTIALES

De CH. VAIDY

Pharmacien à Trentemoult (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que :

**Anémie, Chlorose, Eczéma.**

20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Vaidy.

### ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

### P. ANDRIEU

Le meilleur des éclairages, l'ORIFLAMME

2 25 le bidon de cinq litres.

Huile à brûler, triple épuration, le 1/2 kilog., 40 c.

Bougie première, le paquet 75 c. — extra, — 80 c.

Chandelle perfectionnée, 2 k. 430 4 90

**BAISSE DE PRIX SUR LE SUCRE**

Toutes nos marchandises sont vendues au plus juste prix, et sont de qualité irréprochable.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.



Étude de M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 12, rue du Marché-Noir,  
Et de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange.

## VENTE

PAR LICITATION

Le DIMANCHE 13 NOVEMBRE 1892, à 2 heures de l'après-midi, en la salle de la Mairie de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

UNE

### Maison d'habitation

A USAGE DE CAFÉ  
AVEC DÉPENDANCES

Située commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, rue Basse, et comprenant: portail et grande salle sur la rue, autre salle à la suite, cuisine, petite chambre au fond donnant sur le Thouet; au premier étage, plusieurs chambres au-dessus des deux premières salles; greniers au-dessus et sur le surplus des bâtiments; cour au levant, commune avec M<sup>me</sup> Ratouis, hangar, pompe et lieux d'aisance; grande cave sous la salle donnant sur la rue.

Mise à prix: neuf mille francs, et 9,000

S'adresser, pour renseignements:

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 12, rue du Marché-Noir, poursuivant la vente;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour insertion sommaire,

V. LE RAY.

Étude de M<sup>e</sup> GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur, rue de Bordeaux, 64.

## VENTE

Aux enchères publiques  
POUR CAUSE DE DÉCÈS

Le LUNDI 24 OCTOBRE 1892, à une heure du soir, à Saumur, Salle des Ventes, rue d'Orléans, 35,

Il sera vendu:

Sièges et fauteuils divers, bois de lits avec sommiers, lit en fer, matelas, rideaux de lit et de croisée, commodes, étagères, glaces, gravures, tableaux, lustres, suspensions, tables de nuit, tables à rallonges, tables de toilette et autres, comptoirs, bureau acajou, garde-robe, volumes divers, batterie de cuisine, vaisselle, verrerie et quantité d'autres bons objets;

Pianos, bouteilles vides.

Par le ministère de M<sup>e</sup> GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur, rue d'Orléans, 64.

Au comptant, 10 0/0 en sus.

ON DEMANDE un Garçon sachant conduire un cheval et connaissant le jardinage.

S'adresser au bureau du journal.

### Maison à Louer

AVEC ECURIE, REMISE, JARDIN,

33, rue de Bordeaux.

S'y adresser.

### A LOUER

MAISON

10, rue de la Petite-Bilange.

S'y adresser.

### AU CORDON BLEU

Bureau de Placement

BES DEUX SEXES

Tenu par M<sup>me</sup> ANNA

5, Rue du Puits-Tribouillet.

Étude de M<sup>e</sup> DOUET, notaire à Beaufort.

## ADJUDICATION

Qui aura lieu le DIMANCHE 30 OCTOBRE 1892, à 1 heure de relevée,  
En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DOUET, notaire à Beaufort,

## DES IMMEUBLES

CI-APRÈS

Situés dans les communes de Chartrené, Vieil-au-Lac, Focé, Fontaine-Guérin, Beaufort et Briou,

Dependant de la succession de M. CHARLES DRUILLET-DELSLE, de Beaufort.

La Terre du Prieuré, contenant. . . . .	66	99	40
La Terre de Villeguénais, de. . . . .	62	57	70
La Propriété des Forges, de. . . . .	12	77	68
La Ferme des Chesnières, de. . . . .	8	09	40
La Propriété de la Brunellière, de. . . . .	27	54	40
La Ferme de la Brardière, de. . . . .	18	35	92
La Ferme de la Péguière, de. . . . .	5	53	13
La Ferme des Hamonnières, de. . . . .	12	31	90
Les Terres de Révillon, de. . . . .	8	81	17
Les Terres d'Olivet, de. . . . .	3	70	»
Le Pré du Moulin, de. . . . .	»	73	»
La Petite Closerie des Chromènes, de. . . . .	1	68	68
La Propriété de Versailles, de. . . . .	18	64	47

TOTAL DES CONTENANCES. . . . . 247<sup>h</sup> 76<sup>m</sup> 57<sup>c</sup>

Pour plus de détails, voir les affiches.

## FÊTE DE LA TOUSSAINT

### Maison L. COCHET

20, Rue du Portail-Louis — Saumur

## BON MARCHÉ SANS PRÉCÉDENT

Solde de toutes les Couronnes en Métal et Porcelaine.

## Epicerie Centrale

28, Rue Saint-Jean.

CAVES ET ENTREPOT | TÉLÉPHONE | DÉPENDANCES  
Rue de Fenel. | Reliant tous les services | Place Cendrière.

L'Epicerie Centrale s'occupe exclusivement de la vente directe aux consommateurs de SPIRITUEUX et de PRODUITS ALIMENTAIRES de tout 1<sup>er</sup> CHOIX et avant tout **ABSOLUMENT NATURELS**. En un mot, établir la vérité dans le commerce des denrées alimentaires, voilà ce que la maison **ANDRIEU** met en pratique et lui vaut tout son succès, ce qui lui permet de vendre 5 ET 10 POUR 0/0 meilleur marché que n'importe quelle maison SIMILAIRE. Une maison dont la vente est très importante est souvent mieux placée que tout autre par suite de l'importance de ses achats et peut, pour cette raison, donner des marchandises toujours fraîches aux meilleures conditions de bon Marché.

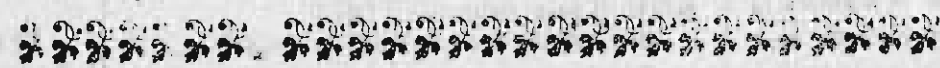
Bougie Phocéenne bonne qualité  
le paquet 0,70

BIEN FAIRE ET LAISSER DIRE

DEMANDEZ LE CATALOGUE

28 et 30, rue Saint-Jean, Epicerie Centrale.

NOTA. — Supposant ce renseignement peu intéressant pour la clientèle, j'estime inutile d'indiquer le mode d'éclairage de mes magasins.



### A LOUER MAISON NEUVE

Avec ou sans écurie

Place du Port-Saint-Nicolas, 3.

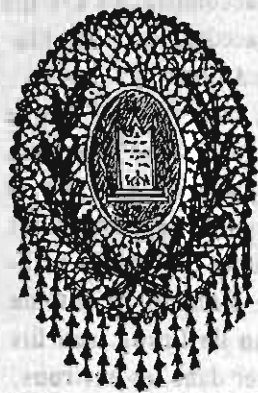
S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie, 21.

### Demande d'Apprentis

Les MAGASINS DE LA GLA-NEUSE demandent: **une apprenti** pour les Modes et un **apprenti** pour la Mercerie. CONDITIONS AVANTAGEUSES.

## FÊTE DE LA TOUSSAINT

GRAND CHOIX  
d'Articles  
FUNÉRAIRES



Couronnes  
BOURRELITS  
Pots et Bouquets  
PERLES, MÉTAL  
Et porcelaine

## DOC-FAUCHEUX

41, Rue d'Orléans, Saumur

En face la Librairie Milon

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>e</sup>  
Rue Jacob, 56, à Paris

## LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND  
12 PAGES IN-4<sup>o</sup>

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>e</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

Première édition: trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure colorisée chaque numéro: trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

### A SAINTE-GENEVIÈVE

## Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M<sup>mes</sup> NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

## Grande Épicerie Parisienne

Vendre bon AVANT TOUT **IMBERT Fils** Joindre la qualité AU Bon marché

### BON VIN ROUGE

Le litre 40, 50, 60 et 70 centimes.  
Vin de Touraine, le litre, 60 et 70 centimes.  
Côtes de Bordeaux, le litre, 0,80 et 1 fr.

### VINS MOUSSEUX DE SAUMUR

La bouteille, 1 fr., 1,25 et 1,50.

Champagnes, toutes les grandes marques  
Grands crus de Bordeaux et de Bourgogne

Malaga, Madère, Porto, Alicante, Muscat de Frontignan, Lunel, etc.

Rhum d'Importation directe

Le litre, 1,80, 2 fr., 2,50, 3 et 4 fr.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.